



## Règles relatives aux demandes de reconnaissance d'acquis extrascolaires SIN-1316 - Alternance travail – études - 1 crédit

### Politique de reconnaissance des acquis extrascolaires

L'Université Laval a adopté une Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires<sup>1</sup>.

En vue de se conformer à cette politique, la Faculté des sciences infirmières (FSI) formule les règles suivantes pour la demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires :

- Avoir cumulé, au 1<sup>er</sup> septembre de son admission dans le programme de formation initiale, 400 heures d'expérience professionnelle récente (depuis moins de 3 ans) et pertinente<sup>2</sup> comme préposée ou préposé aux bénéficiaires (PAB) (autre rôle dans le domaine de la santé sera considéré).
- Avoir réussi le stage et le cours suivants :
  - SIN-1303 – Stage s'initier au rôle infirmier (cote P)
  - SIN-1300 – Expérience de santé et soins infirmiers avec une note minimale de 75%

Préparation du dossier personnel de demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires	
Élaborer ce dossier comportant une page de présentation incluant :	Joindre les pièces suivantes au dossier :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nom, Prénom</li><li>• NI</li><li>• Adresse électronique UL</li><li>• Numéro de téléphone à votre résidence et de votre téléphone cellulaire</li></ul>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une lettre personnelle présentant brièvement la demande de reconnaissance d'acquis extrascolaires, incluant une brève description du ou des milieux de travail, de l'équipe interprofessionnelle présente (PAB, infirmière ou infirmier auxiliaire et infirmière ou infirmier) et de la nature de la collaboration entre vous et les membres de l'équipe (maximum deux pages);</li><li>2. Une attestation provenant du service des <b>ressources humaines</b> d'un employeur fournissant la preuve de cette expérience et détaillant le nombre d'heures d'expérience dans le domaine ciblé <b>avant le 1<sup>er</sup> septembre de votre admission au programme</b>;</li><li>3. Un curriculum vitae à jour en date du 1<sup>er</sup> septembre de votre admission au programme (expériences pertinentes).</li></ol>

<sup>1</sup> Politique de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires :

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Politiques/Politique\\_de\\_reconnaissance\\_des\\_acquis.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_de_reconnaissance_des_acquis.pdf)

<sup>2</sup> À titre informatif, un travail de collaboration avec une infirmière ou un infirmier est essentiel et l'expérience de PAB dans une agence, ainsi que les heures à titre de stagiaire ne sont pas prises en considération.

### Dépôt du dossier à la Direction du programme de premier cycle, évaluation et décision

- Pour toute question et pour soumettre votre demande de reconnaissance d'acquis, veuillez nous écrire à l'adresse électronique : [reconnaissancedesacquis@fsi.ulaval.ca](mailto:reconnaissancedesacquis@fsi.ulaval.ca)
- Les documents de recommandation doivent être signés par l'employeur et envoyés dans le respect de la date limite.
- Votre dossier sera ensuite acheminé à la direction de programme pour évaluation.

### Date limite de réception du dossier à la Direction du programme de premier cycle :

Pour une reconnaissance des acquis en vue de la session d'été : avant le 15 janvier.

### Communication de la décision par le Bureau du registraire

La communication de la décision finale sera rendue par le Bureau du registraire, en collaboration avec la FSI, et vous sera transmise par courriel à votre adresse ULaval.

### Frais

Si une **décision favorable** à la reconnaissance des acquis extrascolaires est confirmée :

- Frais d'analyse du dossier : 150 \$
- Frais pour les crédits de stage : 35 \$ (35 \$ par crédit) L'ATE est de 1 crédit;

Notez que ces frais apparaîtront sur la facture des droits de scolarité. Voir les [modalités de paiement](#) lors de la réception des factures.

Si une **décision défavorable** à la reconnaissance des acquis extrascolaires est confirmée :

- Aucuns frais